



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'INITIATION AU TIR SPORTIF ET AUX BONS CADEAUX A L'INITIATION AU TIR SPORTIF.**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent dans leur intégralité à compter du 10 Décembre 2021, à l'ensemble des prestations d'initiations au tir sportif au calibre 22Lr, 9x19, 38 Spécial.

### **1. IDENTIFICATION DU VENDEUR**

Les Prestations objets des présentes, sont organisées, pour le compte du Shooting club des Sacres pour l'encadrement et la SARL Fornage pour la fourniture d'arme et de munitions.

### **2. PRESTATIONS**

La FFTIR autorise deux initiations par an à un tireur non licencié (année comptée à partir de la date de la première initiation)

Les Initiations sont dispensées par des encadrants bénévoles de l'association individuellement ou par petits groupes.

a) L'initiation débute à l'arme à blanc, afin de reprendre les règles de sécurité et d'appréhender le comportement du tireur à initier.

b) A l'issue de l'étape a) Le tireur continue et finit sa séance au pas de tir armes à feux.

Toute participation aux initiations au tir sportif, nécessite le port d'un casque et de lunette de tir mis à disposition.

### **3. SÉCURITÉ/HORAIRE**

Le participant ne doit pas être sous l'emprise de l'alcool ou aucune autre substance psychotrope. Chaque participant doit rester attentif aux conseils donnés par les encadrants bénévoles de l'association. La présence d'un encadrant bénévole et de ses conseils n'enlèvent pas les risques liés à la discipline. Le Shooting club des sacres se réserve le droit d'arrêter les tirs à tout moment lors de la séance d'initiation, si une personne a un comportement de nature à troubler le bon déroulement de celle-ci.

Les Participants doivent se présenter au jour et heure qui leur auront été indiqués à la réservation et auront envoyé par mail 48 heures avant la séance leur CNI afin d'être passés au fichier d'interdit d'armes et d'être assurés sur le pas de tir.

En cas de retard du participant l'encadrant assurera l'initiation jusqu'à la fin prévue initialement et ne pourra en aucun cas déborder sur le créneau suivant.

### **4. PRIX/VALIDITE**

Les tarifs varient selon les possibilités de formules proposées :

percussion annulaire, percussion centrale pistolet ou revolver

(Cf tarifs disponibles en magasin ou sur le site de l'armurerie Fornage)

Les prix indiqués comprennent une heure d'initiation avec un encadrant bénévole, l'accès à un

couloir de tir, la fourniture d'une arme et une boîte de munitions de 50 cartouches, si le tireur n'a pas tiré l'intégralité de la boîte il ne pourra ni repartir avec et ou demander une compensation financière.

## **5. MODALITES ET MOYENS DE PAIEMENT**

Pour valider toute réservation, le prix dans son intégralité doit être versé en une fois avant l'initiation par espèce, CB à l'armurerie ou par virement .

## **6. ANNULATION**

### **1. Du fait du Vendeur**

Le Shooting club des sacres se réserve la possibilité d'annuler une initiation, en cas de force majeure.

Une date ultérieure sera proposée dans les plus brefs délais.

Si le participant n'accepte pas la nouvelle date proposée, il pourra demander l'annulation de son initiation et le remboursement des sommes déjà versées

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

### **2. Du fait du participant**

Le participant peut, annuler une initiation au tir sportif, il pourra la reporter ultérieurement dans un délai de 3 mois pour un bon valide. Aucun échange ou remboursement ne sera possible.

Les bons cadeaux valables un an ne peuvent faire l'objet d'aucun échange ou remboursement.